



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2026-010

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2026

Sommaire

DREETS OCCITANIE /

R76-2025-11-26-00003 - 20260105

ARRETE-HABILITATION-CAROLINE-FEUGERE-IASS (2 pages) Page 3

R76-2025-12-08-00085 - 20260105 ARRETE-HABILITATION-LEA-BARBAT-IASS
(2 pages) Page 6

R76-2025-12-08-00084 - 20260105 PARDO Aurélia arrêté habilitation
assermentation (2 pages) Page 9

R76-2026-01-05-00003 - Décision relative à la formation pratique
prévue à l'article D.6361-3 du Code du travail pour Yasmina
MAHI-MOUSSA (2 pages) Page 12

DREETS OCCITANIE

R76-2025-11-26-00003

20260105

ARRETE-HABILITATION-CAROLINE-FEUGERE-IAS
S

**Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater
les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1 ;

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L.412-2 et R.412-15 ;

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel n°MSO000082657290 du 04 novembre 2025 portant titularisation et classement de Madame Caroline FEUGÈRE dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Compétence matérielle

Madame Caroline FEUGÈRE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles (à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L.227-8 du même code) et les infractions prévues à l'article L. 412-2 du code du tourisme.

Article 2 - Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales de la région Occitanie, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 - Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois, elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie.

Article 4 - Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 26 NOV. 2025

Le préfet de région,
Pierre-André Durand

Date de prestation de serment Tampon et signature du greffe du tribunal judiciaire

Prestation de serment le 05.01.2026.



Fait à Toulouse le 05.01.2026.

DREETS OCCITANIE

R76-2025-12-08-00085

20260105

ARRETE-HABILITATION-LEA-BARBAT-IASS

**Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater
les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1 ;

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L.412-2 et R.412-15 ;

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel n°MSO000092458019 du 10 juin 2025 portant changement d'affectation avec changement de résidence en métropole de Madame Léa BARBAT;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Compétence matérielle

Madame Léa BARBAT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles (à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L.227-8 du même code) et les infractions prévues à l'article L. 412-2 du code du tourisme.

Article 2 - Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales de la région Occitanie, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 - Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois, elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie.

Article 4 - Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le **8 DEC. 2025**

Le préfet de région,
Pierre-André Durand

Date de prestation de serment Tampon et signature du greffe du tribunal judiciaire

Prestation de serment le 05.01.2026



Fait à Toulouse le 05.01.2026

DREETS OCCITANIE

R76-2025-12-08-00084

20260105 PARDO Aurélia arrêté habilitation
assermentation

**Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater
les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1 ;

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L.412-2 et R.412-15 ;

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel MSO000032236317 du 26 novembre 2024 portant intégration suite à détachement de Madame Aurélia PARDO à la DREETS Occitanie;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Compétence matérielle

Madame Aurélia PARDO, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles (à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L.227-8 du même code) et les infractions prévues à l'article L. 412-2 du code du tourisme.

Article 2 - Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales de la région Occitanie, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 - Compétence temporelle

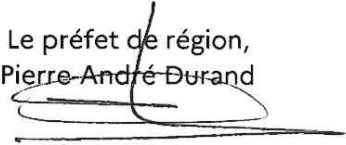
La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois, elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie.

Article 4 - Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le **8 DEC. 2025**

Le préfet de région,
Pierre-André Durand



Date de prestation de serment Tampon et signature du greffe du tribunal judiciaire

Prestation de serment le 05-01-2026



Fait à Toulouse le 05-01-2026

DREETS OCCITANIE

R76-2026-01-05-00003

Décision relative à la formation pratique prévue
à l'article D.6361-3 du Code du travail pour
Yasmina MAHI-MOUSSA



**DECISION RELATIVE A LA FORMATION PRATIQUE PREVUE A L'ARTICLE D.6361-3 DU CODE DU
TRAVAIL**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.6361-5 et D.6361-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R76-2023-03-03-00020 du 9 octobre 2025, portant délégation de signature à M Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS Occitanie),

Vu l'arrêté portant nomination de Madame Yasmina MAHI-MOUSSA dans le corps des Attachés d'Administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° MSO000072662677 du 10 novembre 2025 du ministère du Travail, portant mutation de Madame Yasmina MAHI-MOUSSA à la DREETS Occitanie à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Décide

Article 1^{er}

Mme Yasmina MAHI-MOUSSA, Attaché d'Administration de l'Etat, suit à compter de ce jour la formation pratique prévue à l'article D.6361-3 du code du travail, au sein du service régional de contrôle de la formation professionnelle de la DREETS Occitanie.

Article 2

Mme Yasmina MAHI-MOUSSA participera aux contrôles en qualité d'assistante durant cette formation.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 05 janvier 2026

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Signé

Julien TOGNOLA